

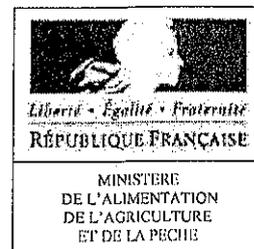
Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf : 2080268SNCO15029



**SBM DEVELOPEMENT**  
160 route de la Valentine  
BP 90120  
13371 MARSEILLE CEDEX 11  
FRANCE

Paris, le 26 FEV. 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de second nom commercial, concernant le produit :

**N° Intrant : 2080268 - BELEM 0,8 MG**

**AMM n° 2090050**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux~~

**Alain TRIDON**

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

### Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2150062 Nom commercial : MALIS

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM : 2090050

Firme détentrice : SBM DEVELOPPEMENT

Type commercial : Second nom commercial 2080268 BELEM 0,8 MG

Vu la notification de l'Anses n°2015-0112 du 3 février 2015

### Conditions d'emploi

- Eviter le contact de ce produit à base de pyréthrinoïdes avec la peau, les pyréthrinoïdes étant susceptibles de provoquer des paresthésies.
- Porter des gants appropriés pendant les opérations de mélange/chargement.
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être incorporé dans le sol ; s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillons.

La commercialisation de BELEM 0,8 MG (produit de référence) est autorisée sous la dénomination MALIS (second nom commercial).

### Dénomination de l'intrant

MALIS

Produit de référence : BELEM 0,8 MG

### Dénominations commerciales

BELEM 0,8 MG,

### Teneur garantie en matière active

8 G/KG

Cyperméthrine

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

26 FEV. 2015

Le sous-directeur général  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON